

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1969

présenté par

M. Potier, M. Leseul, M. Garot, Mme Jourdan, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico,
M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet et Mme Untermaier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Le premier alinéa de l'article L. 335-8 du code de l'éducation est complété par les mots : « et des enjeux de développement durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à faire évoluer les programmes d'enseignements technologiques et professionnels vers une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable.

En raison de leur lien fort avec les branches professionnelles et leur ancrage dans les dynamiques territoriales, les voies professionnelle et technologique jouent un rôle essentiel dans l'évolution du monde du travail. Dans le contexte de la transition écologique, il apparaît nécessaire de structurer et de faire évoluer les programmes d'enseignements technologiques et professionnels en y intégrant le plus possible les enjeux environnementaux.

Cet amendement répond à une problématique soulevée par le Mouvement IMPACT France et la coalition Nous sommes demain. Il contribue à l'atteinte de l'objectif « - de carbone + de justice » porté par les députés Socialistes et apparentés.